

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
05 AVRIL 2018

DATE d’AFFICHAGE  
16 AVRIL 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37  
Présents : 31  
Votants : 35

L’an deux mille dix-huit,

le 10 avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la salle de la Michochêne à Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel CRIAUD, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

Etaient Absents Excusés : Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Bruno LE BORGNE, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Maryvonne TATARD.

**Mme Emmanuelle GONCALVES donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD**

**Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN**

**M. Jean-Pierre PRUNAUT donne pouvoir à Mme Christine SAVARY**

**Mme Maryvonne TATARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Marie LABESSE a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°44-2018 – FINANCES - ATTRIBUTION D’UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LE GUERNO**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que, par délibération n° 83-2016 du 5 juillet 2016, le Conseil Communautaire a décidé d’instaurer un fonds de concours communautaire pluriannuel et a adopté un règlement d’attribution.

La commune de Le Guerno a sollicité le versement de ce fonds de concours pour le projet d’aménagement du carrefour du Toulplou avec création d’un quai de bus, s’inscrivant dans la thématique « Aménagement en espace urbanisé », pour un montant de 25 000 €, avec le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT		Recettes		%
Travaux	139 933,18 €	Arc Sud Bretagne Fonds de concours	25 000,00 €	17,87
		Commune de Le Guerno Autofinancement	60 082,98 €	42,94
		Etat DETR	33 547,00 €	23,97
		Conseil régional	3 750,00 €	2,68
		Conseil départemental	17 553,20 €	12,54
<b>TOTAL</b>	<b>139 933,18 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>139 933,18 €</b>	<b>100,00</b>

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** le versement du fonds de concours communautaire au projet de la commune de Le Guerno pour l'aménagement du carrefour du Toulplou avec création d'un quai de bus pour un montant de 25 000 €,
- **RETIENT** l'inscription de ce projet sur l'exercice budgétaire 2018,
- **DONNE** pouvoir au Président pour signer tout acte afférant à l'attribution de ce fonds de concours.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 13/04/18

Pour le Président empêché,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Michel CRIAUD

